

2014 P 14.3014 Simplifier les formalités douanières et favoriser les importations parallèles grâce à la reconnaissance d'autres documents permettant d'attester de l'origine d'un produit (N 18.3.14, Commission de l'économie et des redevances CN)

Le 22 juin 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Entraves aux importations parallèles» en exécution du postulat. Le rapport est disponible sous www.parlement.ch > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2014 P 14.3569 Conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés (E 23.9.2014, Rechsteiner Paul)

En exécution du postulat, le Conseil fédéral a mis sur pied la Conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés, qui s'est tenue pour la première fois le 27 avril 2015. Le 21 avril 2016 a eu lieu la deuxième conférence sur ce thème. Une troisième conférence du même genre est prévue en 2017.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2015 P 14.4052 Développement économique durable (E 3.3.15, Stadler Markus)

Le 22 juin 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Politique de croissance 2016-2019» en exécution du postulat. Le rapport est disponible sous www.parlement.ch > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2015 P 15.3787 Rapport sur les coûts de la réglementation. Mise en œuvre des mesures d'amélioration identifiées (E 16.9.15, Föhn CE)

Le 24 février 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Mesures visant à réduire les coûts de la réglementation: état de réalisation et suite des travaux» en exécution du postulat. Le rapport est disponible sous www.parlement.ch > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2015 M 15.3599 Franc fort. Mise en œuvre de la convention paneuroméditerranéenne (E 16.09.15, Keller-Sutter, N 14.12.15)

La décision n° 2/2015 du 3 décembre 2015 du Comité mixte de l'accord de libre-échange de 1972 entre la Suisse et l'Union européenne est entrée en vigueur le 1^{er} février 2016. Cette décision a permis d'adapter le protocole n° 3 de l'accord et